

Arrêté du 4 mai 2005 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

NOR : *SANH0530221A*

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6147-1, R. 714-2-14 et R. 716-3-2 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 1998 modifié fixant la composition nominative du conseil d'administration de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris ;

Vu la proposition formulée par le syndicat CGT,

Arrête

Article 1^{er}

Le deuxième tiret du *a* du 9° de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 4 décembre 1998 est modifié comme suit :

M. Lebon (Patrick), en remplacement de Mme Arekian (Georgette).

Article 2

Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la solidarité et de la santé.

Fait à Paris, le 4 mai 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,
Le chef de service,
L. Allaire